



agence de l'eau
Loire-Bretagne

Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Communiqué de presse

agence.eau-loire-bretagne.fr

Orléans, le 13 septembre 2019

Vers des eaux de bonne qualité pour le milieu aquatique et une solidarité renforcée auprès des communes rurales

Le 16 septembre 2019, signature d'un partenariat entre l'agence de l'eau Loire-Bretagne et le conseil départemental de la Mayenne à Laval.

Dans le cadre du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau, une convention de partenariat départemental sera signée à Laval, entre l'agence de l'eau Loire-Bretagne et le conseil départemental de la Mayenne. Les partenaires contribueront, pendant trois ans, à la mise en œuvre de la politique locale de l'eau, sur des enjeux relatifs à l'atteinte du bon état des eaux et à la solidarité urbain-rural.

Signature de la convention de partenariat :

Le lundi 16 septembre 2019 à 12 heures

39 rue Mazagran, 53000 Laval
dans les locaux du Conseil départemental de la Mayenne

en présence de :

- M. Richefou, président du département
- M. Lenoir, conseiller départemental, président de la commission environnement, développement durable et mobilité
- M. Michel, conseiller départemental, vice-président de la commission environnement, développement durable et mobilité, président de la commission locale de l'eau du Sage Mayenne
- M. Gutton, directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
- M. Treffel, préfet de la Mayenne

Atteindre le bon état écologique

En Mayenne, 22 % des cours d'eau (source : état des lieux 2013) sont en bon état, chiffre supérieur à la moyenne régionale de 11 %. L'objectif ambitieux du Sdage * 2016-2021 est d'atteindre 56 % des masses d'eau en bon état en 2021 et 100 % en 2027. L'ampleur de la tâche impose d'optimiser les actions et les moyens à disposition et de trouver des synergies d'action.

* schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

Contribuer à la structuration de la maîtrise d'ouvrage et assurer une solidarité entre territoires urbains et ruraux

Les territoires ruraux les plus défavorisés classés en zones de revitalisation rurale sont confrontés à des difficultés spécifiques de gestion de l'eau. Les coûts d'infrastructure, comme l'assainissement et l'eau potable, sont plus élevés et les ressources financières sont plus faibles. Au titre de la solidarité envers les territoires ruraux, l'agence de l'eau attribue des subventions spécifiques aux collectivités territoriales et à leurs groupements situées en zone de revitalisation rurale pour l'exécution de travaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable. Les conseils départementaux ont un rôle particulier à jouer d'appui aux collectivités rurales. Le conseil départemental est fortement engagé dans la mise en place de la réforme territoriale. Il apporte conseil et appui aux collectivités depuis les études de faisabilité de transfert des compétences à l'échelle de l'intercommunalité jusqu'à la création effective des services.

Les leviers pour répondre à ces deux enjeux

Pour atteindre au mieux ces objectifs, le conseil départemental reliera l'agence de l'eau auprès des collectivités pour la mise en place des priorités du 11^e programme de l'agence de l'eau par :

- une mise en œuvre cohérente et efficiente des politiques publiques
- l'appui à la structuration de la maîtrise d'ouvrage
- la solidarité financière et technique entre les territoires
- les réseaux départementaux de suivi des eaux
- les programmes d'information et de sensibilisation : Ecod'eau 53, Phyt'Eau Propre 53 et Infiltr'Eau 53...

Un partenariat renouvelé

Ce partenariat entre les deux institutions est formalisé et renouvelé depuis 2000. Cette signature est la sixième entre les deux partenaires. Historiquement, la contractualisation concernait les champs eau potable et assainissement. Elle a ensuite intégré la thématique des milieux aquatiques puis un volet actions de communication et sensibilisation. Ce partenariat permet une réelle synergie, cohérence et

complémentarité des actions et interventions auprès des collectivités mayennaises.

L'après-midi : inauguration de la passe à poissons du Bas Coudray sur le Vicoin au Genest Saint Isle (53), à 14h30

L'aménagement de la passe à poissons est réalisé dans le cadre du contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) du Vicoin 2015-2019. Il s'agit de la dernière étape de la reconquête de la continuité écologique sur la totalité du linéaire du Vicoin.

En présence de :

- Jean-Francis Treffel, préfet de la Mayenne
- Olivier Richefou, président du conseil départemental de la Mayenne
- Martin Gutton, directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
- Jacky Portier, propriétaire du moulin et du gîte du Bas Coudray

Et les élus du Syndicat Jouanne-affluent Laval-Vicoin-Ouette :

- Robert Geslot, président du Syndicat JAVO
- Christian Raimbault, vice-président du Syndicat JAVO, en charge du bassin du Vicoin
- Rémy Lenormand, vice-président du Syndicat JAVO
- Louis Michel, vice-président du Syndicat JAVO

Contact presse :

Délégation Maine-Loire-Océan

mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr • 02 43 86 96 18 • 07 64 67 40 92

Suivez-nous sur :

[Facebook](#)

[Twitter](#)

[YouTube](#)

L'agence de l'eau Loire-Bretagne

a pour mission d'aider l'ensemble des acteurs de l'eau à préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain.

Il intéresse 334 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie, et plus de 13 millions d'habitants.

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339

45063 Orléans cedex 2

Tél : 02 38 51 73 73

agence.eau-loire-bretagne.fr